



LIMITE PROPRIETE A PRECISER

LIMITE PROPRIETE A PRECISER

- Emprise constructible principale - R+1+Comble (Max)
H max à l'égout : 6 m
H max à l'acrotère : 7 m
H max au débord : 10 m
- Bande d'acrotère du bâti principal
- Emprise constructible H max 3.50m: abri voiture, garage, locaux annexes
- Stationnement possible dans l'emprise constructible principale: abri, abri voiture, garage
- Stationnement aérien non clos imposé
- Stationnement aérien non clos complémentaire possible (2ème place)
- Stationnements déportés non clos (aériens ou en abri voiture)
- Proposition de point de collecte des ordures ménagères
- LE JARDIN**
- Haies closes en limites privé-public et en limites d'opération
- Clôture haie en limite séparative
- Possibilités de portillons (accès piétons-vélos uniquement)
- Espaces de jardins avant non clos
- Bande d'interface plantée
- Arbrisseaux sur espace avant
- Surface de la parcelle

Terres & Projets
16 Le placis - 22130 CREHEN
Tél : 02 96 82 63 14
www.terresetprojets.com

Commune de Matignon
LA VALLEE D'EMERAUDE

P.A. 4 Plan de composition

PERMIS D'AMENAGER

Date : Mai 2021	Ech. : 1-200
Modifications :	Date :
Points de collecte déchets, déplacement stationnement parcelle 19	13-07-2021
Stationnement possible dans emprise constructible	29-07-2021
Cotation des emprises constructibles	08-10-2021